



CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL

MUSIQUE, DANSE, ART DRAMATIQUE

ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

DOSSIER DE DEMANDE DE PREMIÈRE INSCRIPTION

À RETOURNER AU PLUS TARD LE 9 AOÛT 2010



photo d'identité

CENTRE PÉDAGOGIQUE

Saint-Denis

Saint-Paul

Saint-Pierre

Saint-Benoît

ÉLÈVE

Nom : Prénom : né(e) le :

Adresse ⁽¹⁾ :

e-mail :

établissement scolaire fréquenté (rentrée 2010-2011) : Classe :

1. tout changement d'adresse et de téléphone en cours d'année doit être immédiatement signalé au responsable du centre.

ÉLÈVE ADULTE

Profession : Tél. : > dom. : mobile : professionnel :

PARENTS

PÈRE : Nom : Prénom :

Profession : Tél. : > dom. : mobile : professionnel :

MÈRE : Nom : Prénom :

Profession : Tél. : > dom. : mobile : professionnel :

AUTRE PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'ABSENCE DU RESPONSABLE LÉGAL : Nom : Prénom : Tél. :

■ INSCRIPTION EN CLASSE DE DANSE

ÂGE D'ENTRÉE : 8 ANS AU 31 DÉCEMBRE 2010 • CERTIFICAT MÉDICAL DE « NON-CONTRE-INDICATION À LA PRATIQUE DE LA DANSE » À JOINDRE AU DOSSIER

DANSE CLASSIQUE ET CONTEMPORAINE

DANSE CLASSIQUE INDIENNE – BHARATA NATYAM (Discipline non-enseignée sur le centre de Saint-Paul)

élève débutant (entrée sur test d'aptitude)

élève non débutant (entrée sur test d'évaluation)

Pour les non-débutants, nombre d'années de pratique de la danse : classique contemporaine indienne autre

Établissements fréquentés⁽¹⁾ : année :

..... année :

■ INSCRIPTION EN CLASSE D'INSTRUMENT

ÂGE D'ENTRÉE : 7 ANS AU 31 DÉCEMBRE 2010

élève débutant (entrée sur test d'aptitude) – Le candidat a-t-il des connaissances en formation musicale générale (solfège, éveil musical...)?

Si oui, précisez :

élève non débutant – conditions d'âge liées aux cycles – entrée sur test-audition – (pour le piano : concours d'entrée – modalités transmises à l'inscription)

nombre d'années de pratique de l'instrument : nombre d'années de pratique de la formation musicale :

VIOLON

FLÛTE TRAVERSIÈRE

COR

PERCUSSIONS CLASSIQUES

ACCORDÉON

ALTO

HAUTOIS

TROMPETTE

BATTERIE

PERCUSSIONS AFRICAINES

VIOLONCELLE

CLARINETTE

TROMBONE

PIANO

PERCUSSIONS AFRO-CUBAINES

CONTREBASSE

SAXOPHONE

GUITARE

Établissements fréquentés⁽¹⁾ : CRR CRD Ville : autre :

1. Joindre les justificatifs : certificats de scolarité, attestation, bulletin d'évaluation.

FICHE SANITAIRE RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ÉLÈVE

Nom : Prénom :

L'élève suit-il un traitement médical ? oui non Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants.

ALLERGIES Asthme oui non Médicamenteuses oui non
Alimentaires oui non Autres oui non

Précisez la cause de l'allergie et la conduite à tenir (si automédication le signaler)

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Néanmoins en cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

ÉLÈVE MINEUR

Nous soussignés, Monsieur et /ou Madame
autorisons l'anesthésie de notre enfant
au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide,
il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

Date Signature

Nom, adresse et numéros de téléphone du médecin traitant :

Photocopies du carnet de santé : pages des vaccinations.

ÉLÈVE MAJEUR

Je soussigné(e), Monsieur /Madame
autorise l'anesthésie de moi-même au cas où,
victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide,
j'aurais à subir une intervention chirurgicale.

Date Signature

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE ANNÉE 2010-2011

Nom et prénom de l'élève

inscrit(e) en classe de

cycle et année

Monsieur (père ou tuteur)

Madame (mère ou tutrice)

Représentant légal de l'enfant

déclare : autoriser ne pas autoriser

le Conservatoire à Rayonnement Régional de musique, danse et art dramatique à :

1. photographier ou filmer mon enfant ou moi-même dans le cadre des activités du CRR
2. reproduire et diffuser la photographie de mon enfant ou moi-même sur tout support existant.
3. céder au CRR les droits concernant l'utilisation de ces images dans un but non lucratif.

Ces images ne pourront en aucun cas être dénaturées ni détournées de leur contexte, par un montage ou par tout autre procédé.

La légende de la photographie ne pourra pas porter atteinte à la vie privée des élèves ou à la réputation de la personne.

Fait à le

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Père (ou Tuteur)

Mère (ou Tutrice)

Élève majeur

ATTESTATION CONCERNANT L'ÉLÈVE MINEUR

1. en cas d'alerte cyclonique, je soussigné(e) responsable légal de l'enfant ci-dessus désigné,
 l'autorise à quitter le CRR par ses propres moyens ne l'autorise pas à quitter le CRR jusqu'à l'arrivée d'un membre de la famille

2. pour les déplacements en bus, je soussigné(e) autorise n'autorise pas mon fils, ma fille:
à participer aux prestations organisées par le CRR et à prendre le bus mis à disposition des élèves, tout au long de l'année scolaire 2010-2011.

Je reconnais au CRR le droit de prendre toutes les dispositions pour la sauvegarde et la sécurité de mon enfant.

Par ailleurs, je précise que mon enfant est assuré dans le cadre des activités extrascolaires suivant l'attestation jointe.

Organisme: N° de Sociétaire:

Fait à le Signature:

DROITS D'INSCRIPTION année scolaire 2010-2011

Chaque élève inscrit au CRR de La Réunion doit impérativement acquitter des droits d'inscription en début de chaque année scolaire. La Région Réunion fixe chaque année le montant de ces droits qui sont forfaitaires et qui sont dus en totalité quel que soit le volume d'enseignement suivi ultérieurement. Ils ne sont pas susceptibles d'être réduits ou fractionnés en cas d'abandon de scolarité en cours d'année.

L'élève qui n'aura pas acquitté ses droits d'inscription dans les délais prescrits dans l'appel à cotisation ou n'ayant pas fourni dans les délais les justificatifs lui donnant accès à l'exonération, est susceptible d'être radié.

RÈGLEMENT AUX ÉTUDES année scolaire 2010-2011

Le règlement aux études correspond à l'ensemble des règles de fonctionnement pédagogique du Conservatoire à Rayonnement Régional. Il s'adresse à l'élève et à ses parents. Le règlement aux études du CRR est remis aux familles au moment du paiement des droits d'inscription.

Je soussigné (e),

Monsieur (père ou tuteur)

Madame (mère ou tutrice)

représentant légal de l'enfant

inscrit(e) en classe de

atteste avoir reçu le règlement aux études du CRR et m'engage à en prendre connaissance.

Fait à

le

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »

Père (ou tuteur)

Mère (ou tutrice)

■ INSCRIPTION EN CLASSE DE MUSIQUE INDIENNE (Discipline non-enseignée sur le centre de Saint-Paul)

- sitar atelier de percussions de l'Inde du sud
 élève débutant – entrée sur test d'aptitude élève non débutant – entrée sur test audition

■ INSCRIPTION EN CLASSE DE JAZZ ENTRÉE SUR AUDITION • LES POSTULANTS DOIVENT DÉJÀ AVOIR UNE PRATIQUE DE L'INSTRUMENT.

AIAI – Atelier d'initiation à l'improvisation (entrée sur test-audition)
Niveau requis : 3 ans minimum de pratique instrumentale – Âge maximum : 18 ans – les candidats admis devront intégrer une classe de formation musicale.

CURSUS : 1^{er} cycle [27 ANS MAX] 2^e cycle [29 ANS MAX] 3^e cycle [35 ANS MAX]

Précisez les études musicales poursuivies :

■ INSCRIPTION EN CLASSE DE MUSIQUE RÉUNIONNAISE éveil cursus diplômant cursus adulte

élève débutant élève non débutant instrument pratiqué :
entrée sur test d'aptitude entrée sur test-audition

Précisez les études musicales poursuivies :

■ INSCRIPTION EN CLASSE DE CHANT ÂGE : MINIMUM 17 ANS – MAXIMUM 27 ANS • TEST D'ENTRÉE : UN MORCEAU LIBRE PAR CŒUR.

élève débutant élève non débutant

Précisez les études musicales poursuivies :

■ INSCRIPTION AU CHŒUR RÉGIONAL ÂGE : MINIMUM 16 ANS • ENTRÉE SUR TEST

■ INSCRIPTION AU CHŒUR D'ENFANT ÂGE : MINIMUM 7 ANS – MAXIMUM 16 ANS

■ INSCRIPTION EN CLASSE DE THÉÂTRE ÂGE MINIMUM : 15 ANS • ENTRÉE SUR AUDITION À L'ISSUE D'UNE PÉRIODE DE STAGE

Cursus enseigné sur le centre de Saint-Denis-Moufia et sur le centre de Saint-Benoît uniquement pour le 1^{er} cycle

■ INSCRIPTION EN CLASSE D'INFORMATIQUE MUSICALE ÂGE : MINIMUM 14 ANS • ENTRÉE SUR TEST

discipline enseignée uniquement sur les centres de Saint-Denis et Saint-Pierre

■ INSCRIPTION EN CLASSE DE FORMATION MUSICALE ENTRÉE SUR TEST, DANS LA LIMITE DES PLACES DISPONIBLES

éveil autre niveau : (entrée sur test dans la limite des places disponibles) Les postulants doivent remplir deux conditions cumulatives
– avoir une pratique obligatoire et régulière d'un instrument d'au minimum 1 an (justificatifs).

Instrument : études musicales poursuivies :

– attester d'un niveau solfégique (justificatifs). niveau : établissements fréquentés :

NB : TOUT ÉLÈVE INSTRUMENTISTE DOIT OBLIGATOIREMENT SUIVRE LA CLASSE DE FORMATION MUSICALE ET LA CLASSE D'ORCHESTRE (À PARTIR DE LA 3^E ANNÉE DE PRATIQUE INSTRUMENTALE). IL DOIT VALIDER DANS SON CURSUS INSTRUMENTAL, UN MODULE DE DÉCOUVERTE ET DE SENSIBILISATION À LA MUSIQUE RÉUNIONNAISE SOIT EN 1^{RE} OU 2^E ANNÉE DE 1^{ER} CYCLE, SOIT EN 1^{RE} OU 2^E ANNÉE DE 2^E CYCLE. LA PRATIQUE DU CHANT COLLECTIF EST OBLIGATOIRE POUR LES ÉLÈVES EN IM1 ET IM2 DE FORMATION MUSICALE ET OPTIONNELLE À PARTIR DE L'IM3 DE FORMATION MUSICALE. POUR LES DISCIPLINES : CHANT – MUSIQUE RÉUNIONNAISE – INFORMATIQUE MUSICALE, LA FORMATION MUSICALE COMPLÉMENTAIRE EST OBLIGATOIRE.

Fait à

Le

Signature des Parents ou de l'élève majeur

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR :

Ces pièces seront restituées en cas de non-admission

- 2 photos d'identité récentes
- Photocopie d'une pièce d'identité ou du Livret de Famille
- 1 attestation d'assurance responsabilité civile pour l'année 2010-2011
- 10 enveloppes sans fenêtre, vierges et timbrées (11x22) tarif en vigueur

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

DATE DE DÉPÔT DU DOSSIER :

CENTRE DE SAINT-BENOÎT
« Granmoun Lélé »
3 rue des Glaïeuls – Bras Fusil
Tél. 02 62 50 42 72
Fax 02 62 50 55 62

CENTRE DE SAINT-DENIS
« Maxime Laope »
6 bis, rue Pasteur
Tél. 02 62 90 44 73
Fax 02 62 90 44 72

CENTRE DE SAINT-PAUL
12, bd du front de mer
Tél. 02 62 22 56 67
Fax 02 62 22 64 42

CENTRE DE SAINT-PIERRE
« Jules Joron »
1, rue Victor le vigoureux
Tél. 02 62 35 14 01
Fax 02 62 25 85 66